

Commission permanente du 29 mai 2017

La Région Grand Est s'engage pour améliorer l'offre de santé dans les zones fragilisées

La Commission permanente de ce lundi 29 mai 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a accordé plus de 166 000 € d'aides pour soutenir la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, accompagner six jeunes internes en médecine qui réalisent leur internat dans des zones rurales fragilisées du Grand Est et soutenir un projet d'accès à la culture pour les personnes sourdes et malentendantes.

En matière de soins ambulatoires, le Grand Est compte plusieurs territoires menacés par la désertification médicale. C'est pourquoi la Région a choisi de mener une politique de santé ambitieuse visant à lutter contre les disparités territoriales et les inégalités d'accès aux soins. L'objectif est de proposer une offre de santé de qualité à tous les citoyens, et contribuer ainsi à redynamiser certains territoires fragiles.

Pour ce faire, la Région a mis en place plusieurs dispositifs complémentaires tels le soutien à la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, les aides incitatives à la pratique en zone fragilisée des internes en médecine et le soutien aux projets de télésanté et de télémedecine.

➤ Soutien aux Maisons de Santé Pluri professionnelles

La Région encourage la mutualisation et la coordination des professionnels de santé en accompagnant la **création de Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP)**. Ces structures apportent une réponse au risque de désertification médicale en favorisant l'installation ou le maintien de professionnels de santé libéraux.

A ce titre, la Commission permanente de ce jour a accordé **150 000 €** d'aide régionale pour accompagner le projet de création d'une MSP sur la commune de Pleurs dans la Marne, porté par la Communauté de Communes du Sud Marnais (51).

Cette MSP permettra de réunir en un seul lieu plusieurs professionnels de santé : 3 cabinets de médecins, 1 cabinet d'infirmière, 1 cabinet kinésithérapeute et 2 cabinets pluridisciplinaires. De plus, le projet devrait créer au minimum 2 emplois. Il s'inscrira dans le respect des normes environnementales pour préserver un cadre de vie agréable tout en diminuant les coûts de fonctionnement pour les usagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, 12 Maisons de Santé Pluri professionnelles ont été soutenues par la Région.

➤ Aide incitative à la pratique en zone fragilisée des internes en médecine

Afin de favoriser l'installation de jeunes médecins en zone rurale, la Région propose une **aide incitative à la pratique en zone fragilisée**. Ce dispositif s'adresse aux internes en médecine qui réalisent leur stage pratique obligatoire de médecine générale ou un Stage Autonome en Soins Primaires Ambulatoire Supervisé (SASPAS), dans une zone où la densité de professionnels de santé de premier recours est considérée comme étant déficitaire ou à surveiller, dans le cadre des Schémas Régionaux d'Organisation des Soins (SROS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En 2016, la Région a ainsi soutenu 54 internes au titre de ce dispositif.

La Commission permanente de ce jour a accordé une aide incitative de plus de **11 000 €** à **six internes** en médecine dont un en SASPAS.

➤ **Soutien aux dynamiques territoriales de santé**

Dans le cadre de ce dispositif, la Région encourage la mise en synergie des professionnels, des dispositifs et des services de santé, autour de la prévention, des soins et des systèmes d'information en santé. Cette mise en synergie constitue le cœur de véritables projets adaptés aux besoins des territoires, avec des moyens dédiés et adaptés.

La Commission permanente de ce jour a accordé une aide de **5 000 €** à l'association Cinésourds pour accompagner la mise en œuvre du *Festival Clin d'œil* organisé à Reims du 6 au 10 juillet prochain. Il s'agit d'un projet construit autour du développement de l'approche culturelle qui vise à favoriser l'intégration des personnes sourdes et à développer leur capacité de communication notamment pour les enfants et les jeunes. Ce projet a reçu une subvention complémentaire de **19 200 €** au titre de l'aide aux centres de ressources relevant de l'économie culturelle.

Dans le cadre de sa politique de santé, la Région se fixe comme objectif de soutenir la formation de professionnels du secteur de la santé et d'améliorer l'offre de soin pour tous les citoyens dans les zones rurales fragilisées du Grand Est.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr



© Région Grand Est